

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 19 Juillet

AU DAHOMEY

Il serait oiseux de revenir sur les incidents qui ont amené la retraite de M. Cavaignac, ministre de la marine et son remplacement par M. Burdeau ; tout le monde, d'ailleurs, les connaît. Les questions de personnes dans ces sortes d'affaires doivent être laissées de côté ; il convient d'envisager les choses à un point de vue plus large et plus élevé.

Certes, il est permis de différer d'opinion sur la question coloniale et sur la manière dont le gouvernement a mené jusqu' alors les affaires du Dahomey, mais il est un point sur lequel tous les français, à quel parti qu'ils appartiennent, doivent être d'accord : c'est que nous ne devons pas tolérer que l'honneur de notre drapeau puisse recevoir la plus légère atteinte et que nos intérêts commerciaux soient sérieusement mis en péril.

Hé quoi ! n'est-il pas ridicule et quelque peu humiliant pour nous, qu'un roi barbare ait pu, depuis des mois, méconnaître nos droits, se jouer de notre bonne foi et nous menacer de sa colère, comme de simples indigènes ?

Pour qui nous prend-il donc, ce Béhanzin ? s'imagine-t-il qu'il a en face de lui une nation impuissante, un peuple sans énergie, sans volonté, sans influence et sans armée, dont il peut se jouer impunément ?

N'est-ce pas l'opinion qu'il cherche à répandre de nous parmi ses troupes, en leur enseignant à mépriser la France et le nom français ?

D'ailleurs ses bravades, ses actes de déprédation et de vandalisme restés impunis apparaissent aux yeux des indigènes, comme la confirmation de ses fanfaronnades et de ses calomnies.

Nous ne contestons ni la bonne volonté, ni le désir sincère du gouvernement de mettre à la raison ce chef de pillard et de voleurs

et de lui faire sentir comme il convient, qu'on n'insulte pas impunément la France et qu'elle est de taille à se venger et à lui faire payer ses insolences ; mais nous avons le droit de dire qu'en cette affaire comme en beaucoup d'autres du même genre, on n'a pas su prendre les mesures que comportait la situation et aller droit au but.

Alors qu'il eût fallu agir promptement et avec vigueur, alors qu'il eût fallu frapper un grand coup pour montrer à ces barbares qu'il avaient affaire à forte partie ; qu'ils se trouvaient en face d'une nation puissante qui pouvait en quelques jours briser leur résistance et les réduire à merci et miséricorde, on a fait preuve de mollesse ; on a opposé à l'ennemi des forces insuffisantes et naturellement la situation au lieu de s'améliorer s'est aggravée.

Nous ne chercherons pas à savoir si les opérations militaires ont été faites avec ensemble, s'il n'y a pas eu de malentendus ou des négligences, mais il est bien permis de dire que l'on a fait preuve d'une imprévoyance inexplicable dont les révoltés ont largement profité. Nous pourrions invoquer le souvenir des démêlés entre le commandant Terrillon et le commandant Fournier ; mais à quoi bon, cela ne servirait pas à grand chose, d'autant plus que l'on a nié l'existence de ces malentendus et qu'il n'est guère possible de se renseigner sur ce point d'une manière certaine.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que les affaires du Dahomey n'ont pas été menées comme elles auraient dû l'être.

Il n'est personne qui ne soit d'avis qu'il importait d'avoir raison le plus promptement possible de Béhanzin et de ses résistances. Or, pour obtenir ce résultat, il était indispensable d'agir avec des forces suffisantes et non pas avec quelques bataillons comme on a fait. Les dépenses n'auraient pas été beaucoup plus considérables et le roitelet du Dahomey n'aurait pu se donner la satisfaction d'insulter la France et de piller notre colonie et nos alliés.

— Pourvu, interrompit du Bosc, que des garanties soient données au peuple pour ses franchises.

— Veuillez ne pas m'interrompre, monsieur ; vous ferez vos observations après. Il ne reste qu'à passer en revue les moyens. Quoique le but les justifie tous, cependant faut-il qu'on les examine, afin de juger s'ils sont praticables.

— Voyons ! firent plusieurs voix.

— Je serai bref et clair, répondit le jésuite. Un roi qui fut hérétique pactisera toujours avec le calvinisme, et la vérité ne saurait souffrir l'erreur.

— La caque sent toujours le hareng, fit observer Ridicoux le dominicain.

— Judicieuse remarque, dit le jésuite. Tout chétif de corps qu'est notre frère Ridicoux, il a l'esprit fin et la répartie prompte.

— Comme le bras, au besoin, ajouta le jacobin de Gaud.

— Donc, poursuivit l'orateur, il faut... faire disparaître le roi.

— Interfocera reges licet, s'écria l'autre jacobin, frère Argier.

Quoique cette doctrine, qu'il était permis de tuer les rois, fût très répandue depuis la Ligue, et que le jésuite Eariana l'eût développée comme étant tirée de la Sainte Bible, cependant du Bosc avait serré le bras de son ami Marc Lefort, en l'entendant exprimer par le dominicain. Mais Lefort murmura à l'oreille du chevalier :

— Silence : écoutons le reste

— Je vous ferai connaître tout à l'heure, reprit le jésuite, quels moyens la Providence peut d'un jour à l'autre nous mettre entre les mains,

Maintenant que l'on sait à quoi s'en tenir sur le danger que présentent ces temporisations et ces envois insuffisants de troupes, se décidera-t-on enfin à agir avec énergie et à prendre les mesures que comporte la situation ?

Il serait humiliant pour la France que Béhanzin continuât plus longtemps ses pirateries et menaçât nos comptoirs tout en continuant à toucher les vingt mille francs que nous lui avons alloués — on se demande pour quel motif — et qui lui servent probablement à acheter des armes pour nous combattre.

J. QUERCYTAÏN.

M. Rey à la Chambre

SUITE (Voir le n° du 16 juillet)

Ces mêmes injustices nous les retrouvons dans le département. Je vous ai dit que les écarts entre les taux de l'impôt allaient en grandissant à mesure que la répartition descendait vers le contribuable.

Le département frappe de centimes les communes pour les dépenses départementales ; la justice veut que chacun paye pour ces services départementaux, qui profitent à tous dans le département, en proportion de sa fortune ; mais si le centime de la commune est trois fois plus élevé qu'il ne devrait l'être, il en résulte d'abord que le département, pour les dépenses départementales auxquelles chacun devrait concourir d'une manière proportionnelle, prélève sur certaines communes trois fois, dix fois, plus qu'elle ne doivent légitimement payer.

Ensuite quand ce même département est obligé de venir en aide aux communes pour la construction de chemins ou d'édifices communaux, il prend pour base la valeur du centime, si ce centime a été majoré trois fois, dix fois par le fait d'une injustice, cette commune reçoit trois fois, dix fois moins qu'elle ne devrait recevoir.

Voilà la situation qui nous est faite par l'état de choses actuel, et je demande à la Chambre de le faire cesser, parce qu'il est souverainement injuste et contraire à tous nos principes.

Je pourrais m'appesantir encore sur d'autres inégalités : car je n'ai pas tout dit. Je pourrais faire ressortir, par exemple, que les départements les plus imposés sont les plus pauvres :

pour nous débarrasser du Béarnais sûrement et sans bruit. Parlons d'abord de nos alliances et de nos intelligences dans le camp même de l'ennemi.

— Ah ! fit-on dans l'assistance.

— Un des amis du roi, un haut personnage...

— Biron, murmurèrent plusieurs conjurés.

— Le maréchal Biron, gouverneur de la Bourgogne, a déjà prêté l'oreille à certaines ouvertures qui lui ont été faites par M. de Laffin, gagné par le duc de Savoie.

— M. de Laffin, dont j'ai l'honneur d'être le secrétaire, dit en se rengorgeant Renazé, surnommé Fin-Robin.

— Et que moi, Mattéo Ruffio, z'ai su mettre dans les intérêts de M. le duc, ajouta le Maltais en se frottant les mains et en minaudant.

— Malheureusement, reprit l'orateur, une aventure fâcheuse est arrivée à M. de la Noce Laffin ; c'est pourquoi il ne se trouve point ici.

— Il a été transporté, hier, au Fort aux Dames sur la butte, dit frère Gilles. Comme j'en ai la surveillance, j'espère trouver le moyen de le faire évader.

— Sans vous compromettre, Hubert, recommanda le jésuite. Nous avons besoin de vous.

— Je prendrai conseil de votre révérence, mon père.

— Nous en causerons. Les pourparlers ouverts entre Biron et le duc de Savoie vous disent assez que l'alliance de ce dernier nous est acquise. Vous faut-il parler des desseins de ce prince habile ? Vous savez que le duc tient toujours le marquisat de Saluces, comme fief mouvant de Savoie, et que le Béarnais le réclame. La paix

ce sont : les Hautes-Alpes, les Bases-Alpes, l'Ariège, la Corrèze, le Lot, les départements de la Bretagne, etc. Par contre, les moins imposés sont les plus riches : la Seine, la Gironde, Seine-et-Oise, etc. A la rigueur, on pourrait admettre la situation inverse. Les partisans de l'impôt progressif y verraient l'application de leur doctrine ; mais tel qu'il est, l'impôt est progressif à rebours, et on ne saurait le laisser subsister plus longtemps.

Une autre inégalité encore au détriment des communes pauvres, c'est la suivante :

Vous savez que les contingents communaux sont à peu près invariables ; or, il arrive que dans la plupart de nos communes rurales pauvres, la population diminue, ceux qui restent sont obligés de payer pour ceux qui sont partis. Si une commune se dépeuple, c'est parce qu'elle est pauvre, qu'on ne peut plus y vivre. Il devrait en résulter une diminution de l'impôt : pas du tout, il augmente au contraire pour chaque contribuable de tout ce que payaient ceux qui ont émigré (*Très bien ! très bien !*)

Je crois avoir établi qu'il est indispensable de faire cesser un état de choses aussi inique. Ce serait une véritable honte pour la Chambre, ayant la faculté de faire cette réforme, de ne pas la voter immédiatement. Or, depuis deux ans, cette réforme est possible, facilement réalisable. Le moment est donc venu de prendre une décision définitive. Nous ne devons pas nous présenter devant nos électeurs sans avoir accompli cet acte de justice.

Comment devons-nous effectuer cette réforme ? Faut-il la faire comme nous avons fait dans la réforme sur la propriété bâtie, c'est-à-dire transformer la cote personnelle-mobilière en un impôt de quotité ? Non, messieurs. En voici la raison : l'impôt sur la propriété bâtie est un impôt sur le revenu.

Or, il est tout naturel que quand on se trouve en présence d'un revenu, on proportionne l'impôt au revenu, et la véritable proportionnalité, c'est la quotité. Mais la contribution personnelle-mobilière n'est pas un impôt sur le revenu, c'est un impôt sur une dépense, un impôt de consommation. Pour établir la quotité sur ce genre de contribution, il faudrait que la dépense que fait chaque contribuable pour son loyer fut proportionnelle à sa fortune.

Or, c'est tout le contraire qui existe. Le pauvre est obligé de consacrer à son logement une plus grande partie de ses ressources que le riche. Par conséquent, si on établissait l'impôt de quotité sur la personnelle-mobilière, on arriverait à ce résultat tout à fait anti-démocratique de faire

est donc loin d'être consolidée, bien qu'elle ait été signée à Vervins... Si donc le coup de main que nous méditons et dont il va être question, venait à manquer, la guerre du côté de la Bourgogne et du Lyonnais, dont le Béarnais voudra être, sans nul doute, fournira un autre moyen de débarrasser la France de ce dernier...

— A merveille, fit-on.

— Quant à notre ancienne alliée, l'Espagne...

— Mais, représsent un membre de la réunion, le duc Charles-Emmanuel se déclare malcontent de la cour de Madrid.

— Le noble comte que voici est là pour faire connaître ce qu'il y a de vrai sous cette allégation, et aussi pour confirmer les bonnes nouvelles sur les dispositions de l'Escurial, apportées par M. Ledesma.

Le sombre personnage dont le témoignage se trouvait invoqué de la sorte, rompit enfin le silence qu'il avait gardé jusqu'alors.

— Le roi, mon maître, est à la vérité malade, dit-il avec son accent guttural, mais les traditions de sa sage politique sont suivies par son conseil, et nous, ses lieutenants, nous avons nos instructions. En cas de guerre, nous devons seconder le duc de Savoie, qui n'a pas cessé d'être le fidèle ami de la cour d'Espagne. Si la Providence nous enlève le fils de Charles-Quint, son successeur Philippe III n'abandonnera pas les grands desseins de celui...

— Que les catholiques ont surnommé Salomon, émit le capucin.

— Et les protestants Tibère ou le Démon du Midi, murmura du Bosc.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 51

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

VII

LE SOUTERRAIN DE LA CHAPELLE DES MARTYRS

Frère Gilles portait des regards furtifs tantôt sur le gentilhomme espagnol, tantôt sur du Bosc. On devinait que la lettre qu'il possédait y était pour quelque chose.

Le jésuite prit la parole.

— Frères et messieurs dit-il, votre dévouement à la sainte cause que nous défendons m'étant connue, soit que je sache vos antécédants, soit parce que plusieurs d'entre vous, hommes de résolution, sont depuis quelques temps en relations directes avec moi, j'ai cru devoir vous réunir en ce lieu consacré afin de nous entendre sur les moyens les plus convenables... ou les plus prompts, pour faire refluer la foi dans notre pauvre France, livrée à l'hérésie...

— La plus digne, murmura le capucin Langlois.

— Sur le but, nous sommes tous d'accord.

payer le pauvre plus que le riche; ce serait un impôt progressif à rebours.

Il faut donc conserver le système de la répartition, mais il ne doit être appliqué que pour les trois premiers échelons de la répartition, la répartition inter-départementale, la répartition entre les arrondissements et la répartition entre les communes. Pourquoi ne pas aller jusqu'au dernier échelon, jusqu'au contribuable?

Parce que ce serait alors la quotité, et nous venons de voir ses inconvénients appliqués à cet impôt.

Nous ne demandons pas la quotité, non seulement pour la raison que nous venons d'indiquer tout à l'heure, mais parce que la législation actuelle permet aux répartiteurs d'éviter cet écueil et de remédier aux vices inhérents à la personnelle-mobilière, telle qu'elle est assise. Les répartiteurs, vous le savez ont le droit de ne pas inscrire sur les matrices, soit pour la personnelle, soit pour la mobilière, les individus indigents. Ils n'en ont pas seulement le droit, ils en ont le devoir.

Le Conseil municipal, à son tour, a également le droit d'exempter soit de l'une, soit de l'autre contribution ceux qui ne lui paraissent pas en état de pouvoir la supporter.

Il résulte de cette application large et libérale de la loi que le dernier degré de la répartition entre les contribuables se fait d'une manière si équitable que l'honorable rapporteur général du budget de l'an dernier, M. Cavaignac, a pu dire que telle qu'elle était faite, cette répartition constituait un impôt sur le revenu (*C'est vrai!*) avec un caractère légèrement progressif. N'est-ce pas l'idéal pour beaucoup d'esprits amis du progrès.

Voilà pourquoi nous ne touchons pas au dernier degré de la répartition: nous ne la voulons exactement assise sur les valeurs locatives que pour les répartitions départementale, d'arrondissement et communale.

On pourrait nous dire: mais pourquoi voulez-vous effectuer cette répartition en prenant seulement pour base les valeurs locatives seules? Pourquoi ne pas faire intervenir aussi la personnelle? D'abord, parce que telle est la loi qui nous régit; ensuite, parce que la personnelle n'offre pas une base suffisamment précise.

Elle subit, suivant les départements, suivant les communes, suivant les votes des Conseils généraux, des différences considérables.

(A suivre.)

INFORMATIONS

LE CENTENAIRE DE L'ANNEXION DE LA SAVOIE

Dimanche à midi, près de deux mille personnes se sont réunies sous le dôme central du Champ-de-Mars en un banquet, présidé par M. Floquet, pour célébrer le centenaire de la réunion de la Savoie à la France.

M. Floquet avait auprès de lui les ministres Bourgeois et Burdeau, MM. Jamais, sous-secrétaire d'Etat; Chautemps, député de la Seine, président du comité du centenaire; les représentants du président de la République, les ministres des affaires étrangères et de la guerre.

Remarqué également: les préfets de la Seine et de police; MM. Jules Ferry, Goblet, Camescasse, sénateurs; Peytral, l'amiral Vallon, Barodet, députés; Gréard, Lavisse, de l'Académie française; Noblemair, directeur de la compagnie P.-L.-M.; M. Pierre Blanc, député de la Savoie, doyen de la Chambre, retenu dans son département s'est fait excuser.

Un grand nombre de Savoisiens assistaient à ce banquet, dont la table était décorée de la bannière savoisiennne.

Des toasts ont été portés par MM. Chautemps, Bourgeois, Floquet, etc.

C'est M. Chautemps, député de la Seine, qui prend le premier la parole au banquet. Il porte d'abord un toast à M. Carnot qui appartient à la Savoie par les débuts de sa carrière d'ingénieur et boit ensuite à M. Floquet, à M. Pierre Blanc, doyen d'âge de la Chambre, et aux armées de terre et de mer.

« Nous avons ici, dit-il, par ses personnalités les plus hautes, comme un image de la patrie française. N'est-ce pas un spectacle véritablement émouvant que celui de ces Savoyards, accourus les uns de leur montagne, les autres de Genève et de Lyon et réunis ici avec leurs frères de Paris pour acclamer la France. »

M. Floquet prend ensuite la parole. Le président de la Chambre rappelle qu'en 1792 des fêtes parisiennes préparaient et célébraient l'avance de la réunion de la Savoie et de la France.

« Je regrette, dit-il, de ne pas avoir parmi nous mes chers collègues de la Chambre qui représentent le département de la Savoie. Nous savons tous qu'ils ont été rappelés par le devoir impérieux d'assister aux élections importantes qui se préparent en ce moment. »

L'orateur retrace le rôle joué en 1792 par la Savoie:

« Elle a fourni aux armées de la France des

légions vaillantes, des officiers et des généraux qui rendirent tant de services et dont quelques-uns ont inscrit leurs noms sous les voûtes de notre Arc de Triomphe. »

Puis, il rappelle l'entrée des Français à Chambéry le 28 juillet 1792:

« Cette journée de joie civique où les représentants de la municipalité déclarent que le peuple de Savoie ne se considère pas comme un peuple conquis, mais comme un peuple délivré par des frères généreux. »

Après avoir rappelé les scènes enthousiastes qui marquèrent la réception des députés allobroges par la Convention, M. Floquet continue: « Et nous aussi, chers amis, chers compatriotes, dans ce grand Paris qui vous fut jadis si sympathique et qui vous est resté si hospitalier, dans cette fête de famille qui rappelle celle du 14 octobre 1792, nous répétons, avec les conventionnels, les députés allobroges: Oui, éternellement unis! On a pu nous séparer par la violence, nous nous sommes réunis dans la fraternité. »

« Les guerres ou les calculs de la politique peuvent bien déchirer des territoires qui n'ont été agglomérés que par le jeu de la force ou du hasard, mais les groupes humains qui sont formés par de libres accords, conservent toujours le souvenir fidèle de l'espérance invincible. (Applaudissements). Les véritables nationalités ne se dissolvent pas au gré de la diplomatie jalouse. Pour elles vous en avez fait l'heureuse expérience. L'histoire a des revanches qu'il faut savoir attendre, préparer, mériter. »

France et Suisse

Les négociations commerciales entre la France et la Suisse sont en bonne voie et paraissent devoir aboutir prochainement. Les deux pays se sont mis d'accord pour faire chacun une loi qui devra être votée par les Parlements de chacun d'eux et qui comprendra pour la France un certain nombre d'abaissements des droits de notre tarif minimum correspondant à des produits intéressants la Suisse. La Suisse, de son côté, fera voter une loi en vertu de laquelle ce pays continuera de nous faire bénéficier du régime de la nation la plus favorisée qu'il nous accorde actuellement et, en outre, nous concèdera certains avantages pour des produits qui intéressent la France et qui ne sont pas compris dans les traités que la Suisse a avec les autres nations.

Les deux lois auraient une durée d'une année, avec faculté de continuation et réserve du droit de dénonciation.

Nouvelles de Tunisie

Tunis, 16 juillet.

Une conférence consultative, réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Massicault, s'est constituée en commission pour entendre l'exposé technique des travaux publics. Demain, la séance sera consacrée à la question des tracés à trancher, ainsi qu'à leur exploitation et à leur construction par l'Etat ou par des Compagnies.

Au dernier moment, on annonce que la Compagnie Bone-Guelma vient de se mettre d'accord avec le gouvernement, et que les lignes de Bizette et de Hammamet lui seront concédées. Pour cette dernière ligne, les premiers projets seront modifiés.

Au Tonkin

Marseille, 16 juillet.

Les journaux du Tonkin arrivés cette nuit par le *Sydney*, publient les renseignements suivants de Ninh-Binh. L'amiral Fournier vient de faire, dans les arroyos de la région, une tournée pour déterminer l'emplacement des postes flottants et fixes à établir. Les anciennes canonnières, désarmées depuis trois ans et qui, depuis lors, restaient sans emploi dans le Van-Chan, près d'Hai-phong, vont être réarmées partiellement. Elles sont destinées à former dans les arroyos, aux points de passage des bandes de pirates, autant de postes autour desquels rayonneront quelques sampans armés, afin d'assurer la police fluviale.

A Quan-Yen a eu lieu l'exécution de Déong lieutenant du tien-duc, pour la grâce duquel on a fait agir vaivement un grand nombre d'influences. L'exécution a été faite au milieu d'une grande mise en scène.

Les mandarins étaient présents avec leurs drapeaux. Déong, métis annamite chinois, âgé de vingt-huit ans, à la figure jeune et intelligente, a très courageusement franchi l'espace qui sépare la prison du Quan-Yen du lieu de l'exécution. Avant de mourir Déong a protesté devant la foule contre le supplice qui lui était infligé et a déclaré que si on lui avait fait grâce il aurait fait des déclarations importantes.

Le Général Brugère

On lit dans la *France*:

« Il y aura un mois que le général Brugère, ancien secrétaire général de la présidence de la République, a été nommé au commandement de la 12^e division d'infanterie à Reims. Nous n'avons pas encore reçu la nouvelle annonçant que le général Brugère ait pris possession de ses fonctions. La chose est d'autant plus regrettable que la 12^e division est une division d'avant-garde et

qu'il peut y avoir des inconvénients graves à la laisser aussi longtemps sous les ordres d'un commandant provisoire. »

L'affaire Wilson

Le Tribunal correctionnel de Loches, dans son audience de samedi, a condamné MM. Wilson et Leroux, pour corruption électorale, chacun à 1,000 francs d'amende et solidairement aux dépens.

Le Tribunal a admis les circonstances atténuantes et n'a retenu que l'affaire des porteurs de bulletins de Loches.

L'Exposition de 1900

C'est décidé: une Exposition universelle s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900. Le *Journal officiel* publie, en effet, un décret du 13 juillet ainsi libellé:

Article premier. — Une Exposition universelle des œuvres d'art et des produits industriels ou agricoles s'ouvrira à Paris le 5 mai 1900 et sera close le 31 octobre suivant.

Art. 2. — Le ministre du commerce et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret.

Ce décret est précédé d'un rapport de M. Jules Roche, ministre du commerce, que nous analyserons dans notre prochain numéro.

L'éruption de l'Etna

Catane, 15 juillet, soir.

L'éruption prend des proportions de plus en plus grandes. Le cratère s'agrandit et les pierres sont projetées avec beaucoup de force. On en a constaté qui étaient lancées à environ 270 mètres de hauteur. Deux nouvelles montagnes de 250 mètres de hauteur se sont formées; elles vomissent des torrents de lave, qui s'arrêtent à environ quatre kilomètres de Nicolosi.

Exercices de tir

Un bataillon d'artillerie de forteresse a fait au polygone des Renardières, à Poitiers, des exercices de tir très intéressants. Des obus étaient lancés par une pièce de siège sur un ballon captif. Au seizième coup, un premier ballon a été crevé. Un second ballon l'a également été au quatrième coup. Les officiers ont été très satisfaits de ces résultats.

Nominations ecclésiastiques

L'accord n'est pas encore fait au sujet de la nomination des cardinaux.

La nomination de l'archevêque de Tours paraît assurée; mais pour le second chapeau, le choix est incertain entre l'archevêque de Rouen et celui de Bordeaux.

Destruction d'une île

Un navire venant de Chine annonce que l'île Songs, entre les Célèbes et Mindanao, a été détruite par une éruption volcanique.

L'île comptait 12,000 habitants qui ont tous péri.

L'anarchiste François

Une dépêche reçue de Reims, annonçait que l'anarchiste François, dit Francis, avait été aperçu dans cette ville.

A la préfecture de police, on déclare n'avoir aucun bruit de cette nouvelle que l'on considère comme inexacte.

Une escroquerie de trois millions

Une instruction est ouverte par M. le juge Anquetil, au sujet d'une escroquerie dont le montant paraît s'élever, jusqu'à présent, à trois millions environ.

L'auteur de cette vaste escroquerie, une femme X..., directrice d'un journal de modes, se trouve actuellement en Russie.

M. Anquetil a lancé contre elle un mandat d'amener.

Petite statistique de la fête nationale à Paris

On a disposé et allumé dans la soirée du 14 juillet 248,000 verres de couleurs, lesquels reviennent à 12 francs le cent. Sur cette quantité il s'en trouvait 45,000 pour la place de l'Hôtel-de-Ville, 20,000 pour le parc de Montsouris et 19,000 pour les Buttes-Chaumont.

On a utilisé 66,000 ballons orange et or. Pour les placer et les allumer 1,600 hommes ont été employés, chacun d'eux en posant à peu près 45. De plus, pour faire ce travail, il a fallu 200 échelles, 600 acrocheurs, 16,000 crochets de suspension et 4 kilomètres de chaînes.

Les mâts verts ou rouges plantés sur les points principaux de Paris étaient au nombre de 510; la Ville les loue à des entrepreneurs spéciaux.

Cette statistique ne comprend pas le nombre de becs de gaz qui enguirlandaient les monuments publics, mais on s'en fera une idée quand on saura que pour le motif central, seul, dn Trocadéro on en comptait 64,132. Tous ces chiffres ne s'appliquent bien entendu qu'aux illuminations officielles.

M. Pasteur

Tu rédacteur du *Figaro* a rendu visite à M. Pasteur, qui lui a dit avoir été indisposé pendant quelques jours, mais l'a prié de démentir dans ce journal les nouvelles alarmistes données sur sa santé, attendu qu'il allait maintenant bien et pensait reprendre ses travaux.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Obsèques du capitaine Deschamps

Les obsèques du capitaine Deschamps ont eu lieu hier matin à dix heures et demie. De nombreux amis, tout le corps des officiers, la compagnie du regretté défunt en armes, avaient voulu rendre les derniers honneurs à celui qui vient de quitter la vie si brusquement en proie à un mal aussi subit qu'impitoyable, et qui laisse après lui la réputation d'un homme de cœur et d'un officier d'élite.

La levée du corps a été faite par le curé de St-Barthélémy, et, au son de la musique militaire jouant des marches funèbres et des tambours aux roulements étouffés, le cortège s'est mis en marche. Le cercueil disparaissait sous les couronnes, l'une d'elles portait cette inscription: « Au capitaine Deschamps, sa compagnie ». Les cordons du poêle étaient tenus par quatre capitaines.

Le char était précédé de plusieurs draps portés par des sous-officiers, des lieutenants, des officiers de la territoriale, des capitaines en retraite. Le deuil était conduit par le jeune fils du défunt et son neveu, assistés des capitaines Jacquier et Guillot.

A la tête du corps des officiers marchaient le général Combarieu et le colonel du 7^e. L'élément civil, ayant à sa tête le préfet, le maire, M. Talou, député, et beaucoup d'autres notabilités terminait le cortège, nombreux et attristé.

Après le service religieux, on s'est remis en marche vers la dernière demeure et c'est en milieu de la plus vive émotion, au moment où la tombe va se refermer sur celui qui fut le plus brave des officiers, le plus affectueux des époux et des pères, que s'est élevée, pour dire le dernier adieu, la voix brisée de douleur du colonel du 7^e et celle de l'ami, le capitaine Schmittheissler. Nous nous faisons un pieux devoir de reproduire ces deux allocutions. Elles rediront aux pauvres enfants grandis ce que fut leur père: un vaillant soldat, et un grand cœur.

PAROLES DU COLONEL DELAMARE

Une de ces fatalités, émouvantes et cruelles, qui étreignent le cœur et déconcertent l'esprit nous réunit aujourd'hui autour d'une tombe prématurément ouverte.

Permettez-moi de dire un dernier adieu à l'excellent camarade que nous venons de perdre et de résumer en quelques mots cette existence si tragiquement tranchée.

Engagé volontaire au 89^e, en 1864, à l'âge de 18 ans, M. Deschamps, après avoir vaillamment accompli son devoir pendant la guerre de 1870, fut nommé sous-lieutenant en 1872, lieutenant en 1879 et capitaine en 1884. En 1889 il reçut la croix de la Légion d'honneur.

Depuis 1875, sauf une période de quelques mois qu'il passa au 141^e, il appartenait au 7^e de ligne.

Pendant ces 28 années de services consécutifs, M. Deschamps laissa partout les meilleurs souvenirs.

Nature droite, loyale et généreuse; possédant au plus haut degré l'amour du métier et le sentiment du devoir militaire; officier expérimenté de grande valeur et d'avenir, M. le capitaine Deschamps s'était acquis l'estime et l'affectueuse sympathie de tous. Sa mort inattendue laisse un grand vide parmi nous.

Puisse les regrets qu'elle nous inspire, adoucir l'affliction profonde de sa famille et des nombreux amis qu'il s'était faits à Cahors.

Et en nous inclinant devant sa dépouille mortelle, formons l'espoir que, dans une vie meilleure, notre pauvre camarade trouvera la récompense d'un long passé d'honneur, d'abnégation et de sacrifices.

Adieu, capitaine Deschamps! repose en paix: tes orphelins seront nos enfants!

ADIEU DU CAPITAIN SCHMITTHEISSLER

Messieurs,

Notre colonel vient de vous parler de l'officier, du camarade.

Permettez-moi, à mon tour, de vous parler de l'ami, de ses qualités de cœur que treize années de relations constantes m'ont permis d'apprécier. Il était d'une nature droite et franche, d'un caractère doux et généreux et s'était acquis l'estime et l'affection de tous ceux qui l'entouraient.

Il savait, mieux que personne, compatir aux peines de ses camarades et son cœur le guidait en toute circonstance.

Aussi, le malheur qui vient de frapper sa famille a son écho dans nos cœurs, et nous sommes autant qu'elle, douloureusement éprouvés par cette perte cruelle et inattendue.

Je me fais donc votre interprète à tous, en apportant ici l'expression des regrets unanimes qu'il laisse au régiment.

Au nom de tous les camarades, Mon cher Deschamps, Adieu!

Nécrologie

Nous apprenons la mort d'un des meilleurs avocats du barreau de Cahors, M^e Pouzet, bâtonnier de l'ordre. Tous le monde connaissait le talent de parole, la finesse d'esprit, la droiture, la loyauté de caractère de celui qui, jeune encore, est enlevé à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.
Les obsèques auront lieu demain matin, à St-Antoine, à 10 h. 1/2.

Médailles d'honneur

Voici, d'après l'Officiel, la liste des récompenses accordées aux membres honoraires et participants des Sociétés de secours mutuels du département du Lot :

Médaille d'argent

M. Feyt, président de la Société de Castelnaud.

Médailles de bronze

Mme Fieuzal, née Thérèse Calvet, administrateur de la Société des Femmes de France, à Cahors.
M. Faugeron, administrateur de la Société des anciens militaires à Souillac.
M. Fayet, président de la Société de Ste-Anne, à Gourdon.

Bureaux de la Préfecture

A partir d'hier, lundi, les heures de rentrée des bureaux de la Préfecture sont fixées ainsi qu'il suit comme par le passé : le matin, de 8 h. 1/2 à midi ; le soir, de deux heures à 5 heures.

Perception

M. Valette, expert géomètre, maire de Calamane, vient d'être nommé percepteur à Assier.

Concours de chevaux

Voici le résultat du concours de poulinières et pouliches qui a eu lieu hier matin, sur la place de la Chartreuse :
Poulinières. — Delfau, à Espédaillac, 200 fr ; Delfau, à Blars, 150 fr. ; Castelnaud, à Maxou, 100 fr. ; Laur, à Cahors, 100 fr.
Pouliches de 2 ans. — Delfau, à Blars, 25 fr. ; Ourcival, à Escamps, 25 fr.

Examens

du certificat d'Etudes primaires

Voici le résultat des examens du canton de Cahors (Nord).

Filles

17 aspirantes ont été définitivement reçues. Ce sont :

Collège de jeunes filles. — Derrupé, Fanny ; Feyt, Berthe ; Gauthier, Juliette ; Mariès, Lucie ; Muxart, Marie.

Ecole laïque de la Place Thiers. — Bacou, Marie ; Castagné, Blanche ; Chaumont, Maria ; Condere, Madeleine ; Hug, Jeanne ; Martin, Louise ; Vival, Angéline.

Ecole annexe de l'Ecole normale d'institutrices. — David, Joséphine ; Robert, Jeanne ; Rouget, Juliette ; Viers, Julienne.

Ecole de St-Martin le Redon. — Frayssinous, Marie.

Mlle Rouget, Juliette, élève de l'Ecole annexe de l'Ecole Normale d'institutrices, a été reçue avec le n^o 1.

Garçons

32 aspirants ont été définitivement reçus. Ce sont :

Ecole laïque du vieux Palais. — Alaux, Victor ; Astruc, Jules ; Arbouys, Jules ; Bec, Alain ; Besse, Louis ; Bessou, Charles ; Bouysson, Léon ; Cammas, Daniel ; Caussanel, Charles ; Clary, Raymond ; Lafon, Léon-Victor ; Pélissié, Louis ; Rigal, Célestin ; Sabatié, Albert ; Salomon, Pierre ; Sarrau, Louis ; Sarrau, Paul-Emile ; Terrié, Jean-Louis ; Verrail, Edmond.

Ecole laïque de la rue du Lycée. — Bédoué, Jean ; Basombes, Ulysse ; Bonhomme, Jean ; Brugidou, Léon ; Couaillac, Jean ; Daval, Georges ; Delbru, André ; Lablanche, Ange-Louis ; Marmiesse, Adrien ; Molinié, Joachim ; Priolo, Adrien.

Ecole de Pradines. — Marquès, Jean-Baptiste ; Méric, Jean-Eugène ; Parra, Adrien-Basile.

Conseil d'hygiène

Deux questions importantes ont été soumises à l'examen du conseil d'hygiène, dans sa réunion du 13 juillet : la question des logements insalubres et la question de l'insuffisance des eaux dans le faubourg Labarre.

Sur la proposition de M. le docteur Gélis, le conseil a émis le vœu qu'une commission soit nommée par l'autorité compétente, afin de visiter les logements insalubres par trop nombreux dans certains quartiers de la ville. Cette commission visiterait les logements et donnerait son avis sur les modifications à apporter dans leur installation.

En ce qui concerne l'insuffisance des eaux dans le faubourg Labarre, le conseil a examiné la proposition faite par M. l'ingénieur en chef du département et qui consisterait à construire, dans la partie la plus élevée du faubourg, un grand bassin pouvant contenir 1,000 mètres cubes d'eau, que l'on pourrait remplir pendant la nuit, alors que, les fontaines de la ville ne coulant pas, la pression est assez forte pour faire monter les eaux jusqu'à ce bassin. On pourrait après, suivant les besoins, soit pour nettoyer les rues, soit en cas d'incendie, utiliser cette provision d'eau. La dépense pour la construction de ce bassin s'éleverait à 18,000 fr.

Le conseil, tout en reconnaissant l'utilité de cette construction, a pensé qu'il serait peut-être plus pratique de s'assurer si, en faisant faire des réparations aux réservoirs du château-d'eau, et en les rendant étanches, on n'obtiendrait pas une pression suffisante pour faire monter les eaux jusqu'à l'extrémité du faubourg Labarre.

Légion d'honneur

M. Delom, faisant fonction d'ingénieur à Figeac, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Conférence socialiste

Samedi soir, 23 courant, une conférence socialiste sera faite, à Cahors, par deux membres du parti ouvrier bordelais, MM. Raymond Lavigne et Evansy.

L'orage

Un violent orage a éclaté samedi soir sur la commune de Cahors. Il est tombé beaucoup de pluie sur la ville, mais il n'en a pas été malheureusement de même de la campagne, notamment à Labéraudie, Englandières, Regourd, Lamothe, Les Tuileries, Cabessut, Larroque-des-Arcs, où la grêle est tombée druë, détruisant totalement les tabacs déjà gros ; la vigne a même un peu souffert. A Regourd, la grêle tombait si grosse qu'un cultivateur abrité sous une cabane de paille a failli être blessé par un grêlon gros comme un œuf, qui a traversé la partie supérieure de la cabane.

Caisse nationale postale d'épargne

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois de mai 1892.

Versements reçus de 189,523 déposants, dont 36,442 nouveaux..... 30,753,077,30
Remboursements à 89,678 déposants, dont 19,580 pour solde..... 24,302,075,18

Excédant des Versements..... 6,451,002,32

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de mai 1892.

Versements reçus de 1,175 déposants, dont 533 nouveaux..... 347,838,13
Remboursements à 612 déposants..... 258,409,81

Excédant des versements..... 89,428,32

Le Directeur des Postes et des Télégraphes,
DARDENNE.

Chronique électorale

A Cahors tout est calme. Les divers sièges sont occupés par des républicains éprouvés et nous sommes heureux de voir que personne ne vient troubler l'harmonie et la concorde dans le camp républicain.

Nous recevons les renseignements suivants de l'arrondissement de Gourdon :

A Gourdon, plusieurs noms de candidats sont mis en avant pour le siège de conseiller d'arrondissement dont M. Linol est le titulaire actuel. M. Rey, avoué, serait dit-on, l'un des candidats.

A Salviac, le docteur Daffas affronte la lutte contre M. Cuniac, conseiller général.

A Souillac, M. Jules Many et M. Bruel Osmin, posent leur candidature républicaine au siège de conseiller général, occupé actuellement par M. Faurie.

GRAMAT

A Gramat, il est question d'opposer à M. Calmon, conseiller général, M. Quercy, président du tribunal civil de Brive. Etrange idée !

En attendant d'être plus exactement fixés, nous donnons la profession de foi de M. Robert Calmon. Il est difficile d'en concevoir une plus franchement républicaine et de l'exprimer en termes plus nets.

Mes Chers Concitoyens,

Depuis douze ans j'ai l'honneur de représenter le canton de Gramat au Conseil général, et pendant ces douze années je me suis efforcé de défendre, au sein de l'Assemblée départementale, les intérêts de notre Canton.

En me présentant aujourd'hui pour la troisième fois à vos suffrages, je veux vous remercier de la confiance que vous m'avez jusqu'ici témoignée et vous assurer de mon dévouement.

Je suis, vous le savez, fermement attaché à la République, à la fondation de laquelle mon père avait, dans des jours difficiles, si largement contribué.

Les partis qui cherchaient à la renverser ont enfin partout désarmé et une parole auguste s'est fait entendre, conseillant à tous le respect des institutions que la France s'est donnée.

Désormais indiscutée et incontestablement établie, la République, respectueuse de toutes les libertés, au premier rang desquelles se place la liberté de conscience, doit utiliser les efforts de tous ceux qui, sans arrière-pensée, lui apporteront leur loyal concours et contribueront ainsi, pour leur part, à sa prospérité et à sa grandeur.

CALMON-MAISON.

Soldelpech, 4 juillet 1892.

Après une déclaration aussi nettement républicaine, il nous semble difficile d'op-

poser un concurrent à l'honorable M. Calmon-Maison sans trop montrer le bout de l'oreille. Est-ce la République que l'on prétend servir en mettant en avant M. Quercy, ou bien est-ce une vieille rancune et un besoin de domination qui pousse les instigateurs de cette candidature ? Sera-t-il donc éternellement vrai que, dans notre pays, les questions de personnes primeront toujours les questions de principes ?

Quoiqu'il en soit, et justement à cause de cette tentative désorganisatrice, M. Calmon-Maison n'a rien à craindre dans le canton de Gramat.

MIERS

On nous écrit de Miers :

Nous autres habitants de Miers qui sommes de bons républicains, nous avons résolu de célébrer la fête de la République ; mais pour ne pas perdre la journée du jeudi 14 et ne pas sacrifier un temps précieux, par ce moment de moisson, nous avons décidé de fêter par un banquet, le dimanche 18, notre chère République.

Cela devait être simplement une réjouissance locale, lorsque nous avons été informés que Monsieur Quercy, candidat contre notre conseiller général Monsieur Calmon, avait l'intention de venir à notre banquet, accompagné de MM. de Verninac, sénateur et Lachèze, député.

En effet, M. Quercy est arrivé à midi. Il n'avait pas avec lui comme on nous l'avait annoncé, MM. de Verninac et Lachèze, mais simplement quelques amis personnels. Le banquet s'est très joyeusement passé. M. Quercy nous a adressé quelques paroles, et, à notre grande satisfaction, se renfermant dans les généralités, il n'a rien dit, qui pût être de nature à blesser les sentiments d'attachement que nous avons pour notre cher Conseiller général Monsieur Calmon.

M. Quercy était à peine parti de Miers, que nous avons eu la grande satisfaction de voir arriver parmi nous M. Calmon. Nous nous sommes précipités à sa rencontre, notre musique lui a donné l'aubade traditionnelle et M. Lalé, notre maire, et notre conseiller d'arrondissement, ayant à ses côtés notre adjoint M. Blanc et le Conseil municipal, a adressé à M. Calmon de cordiales paroles de bienvenue. M. Lalé a rappelé à M. Calmon que la commune de Miers lui a toujours été fidèle et que, reconnaissante des services que son Conseiller général lui a rendus, elle tiendra par son prochain vote à lui prouver qu'il peut, comme par le passé, compter sur elle.

M. Calmon répondant à M. Lalé, s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Mes chers amis,

« Je remercie M. le maire des paroles si bienveillantes qu'il m'a adressées et de l'accueil si affectueux que vous venez de me faire.

« Lorsque j'ai su que vous deviez vous réunir aujourd'hui pour célébrer la Fête Nationale, ma première pensée avait été de me joindre à vous.

« Mais lorsque j'ai appris que mon concurrent, M. Quercy, s'était invité, j'ai préféré m'abstenir. Je ne voulais pas, en effet, par ma présence, transformer en une réunion électorale, cette fête de famille. Nous nous connaissons d'ailleurs depuis longtemps, vous connaissez mes sentiments, vous savez que je n'ai jamais varié et que, candidat républicain, il y a douze ans, je le suis pour la troisième fois aujourd'hui. M. le Maire a bien voulu rappeler, en termes trop élogieux pour moi, que je me suis toujours efforcé de remplir, à votre satisfaction, mon mandat de Conseiller général, je n'ai fait que mon devoir et je continuerai à le faire si vous m'accordez de nouveau votre confiance.

« La République est aujourd'hui fermement établie, elle n'a plus à s'occuper de sa défense, mais elle aura, dans l'avenir, de graves questions à résoudre. Tous les esprits se préoccupent de ce que l'on appelle la question sociale, mais ne vous semble-t-il pas qu'au lieu de s'inquiéter uniquement du sort des ouvriers des villes, de ceux qui travaillent dans les usines, dans les mines, dans les manufactures, il y aurait lieu de penser aussi à l'ouvrier des champs, aux travailleurs de la terre, aux cultivateurs.

« Je fais des vœux pour la prospérité de nos campagnes et je vous propose de dire avec moi, Vive la République ! »

Un immense cri de : Vive la République ! Vive M. Calmon ! Vive notre Conseiller général ! a salué les paroles de M. Calmon qui est resté plusieurs heures parmi nous. Lorsqu'il nous a quittés, toute la commune a tenu à l'accompagner jusqu'aux limites du bourg, drapeau déployé et musique en tête, et en nous séparant de notre Conseiller général, chacun de nous a fait les vœux les plus sincères pour sa prochaine réélection.

Castelfranc

Hommage au sergent Lavayssière. — Nous avons dit, dans notre dernier n^o, que le 8^e bataillon de chasseurs, dont faisait partie le sergent Lavayssière, avait envoyé une couronne pour être déposée sur la tombe du vaillant soldat.

Nous apprenons aujourd'hui que le 4^e bataillon de chasseurs, à Nancy, à son tour vient d'adresser aussi, au maire de Castelfranc, une couronne. La couronne porte cette inscription : « Le 4^e bataillon de chasseurs, au combattant de Sidi-Brahim. »

Un ruban bleu à liséré jaune et orné du cor des chasseurs entoure la couronne. A cet envoi était jointe la lettre ci-après, du commandant du bataillon :

St-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle),
12 juillet.

Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous fais expédier de Nancy une couronne que je vous prie de vouloir bien déposer au nom du 4^e bataillon de chasseurs à pied, sur la tombe du sergent Lavayssière, du 8^e bataillon, récemment décédé dans votre commune.

Les officiers, sous-officiers, caporaux et chasseurs de mon bataillon ont tous contribué à l'achat de cette couronne, voulant ainsi rendre un dernier hommage au dernier survivant de Sidi-Brahim où l'uniforme et l'arme des chasseurs à pieds furent à jamais immortalisés par le dévouement au devoir et à la patrie des chasseurs du 8^e.

Ce faible gage de notre admiration et de notre pieux souvenir était dû à Lavayssière, héros modeste qui fut brave parmi les plus braves et signa de son sang l'une des plus belles pages de l'histoire des chasseurs à pied, pourtant si féconde en exploits brillants.

Je suis heureux et fier, monsieur le maire, d'être, en cette occasion, l'interprète des sentiments du 4^e bataillon, sentiments partagés, d'ailleurs, par les trente bataillons de l'arme.

Agissez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

L. VIGY,

Chef de bataillon breveté, commandant
le 4^e bataillon de chasseurs à pied.

En présence de ces manifestations, il appartient à M. Lacroix, maire de Castelfranc, de prendre l'initiative d'une souscription pour élever un monument au héros de Sidi-Brahim, dans sa ville natale. Toute la presse l'aidera dans son entreprise et l'armée ne sera pas la dernière à contribuer à l'érection d'un semblable monument.

La carabine d'honneur qui fut donnée à Lavayssière par le prince royal en 1845, est exposée à la librairie Girma, en même temps qu'une photographie de la maison natale de Lavayssière.

Un comité d'initiative est sur le point d'être formé à Castelfranc, par les soins de la municipalité, pour l'érection dans cette ville d'un monument au héros de Sidi-Brahim.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans soucieuse d'améliorer ses services, vient d'accélérer à nouveau la marche du train express du soir de Paris à Toulouse par Brive, Cahors et Montauban. Ce train part maintenant de Paris à 8 h. soir au lieu de 7 h. 40 et arrive comme précédemment à Cahors à 7 h. 19 matin.

Le train omnibus partant de Paris à 3 h. soir arrive à Brive à 6 h. 38 matin ; son départ de Brive sur Cahors est fixé depuis le 1^{er} juillet à 6 h. 50 matin afin de le mettre en correspondance avec Cahors, Montauban, Toulouse et Cette.

UN MONSIEUR

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, brouilleries chroniques, maladies de la prostate et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

BULLETIN FINANCIER

du 18 juillet 1892

La fermeté de la fin de la semaine dernière n'a pas persisté aujourd'hui. Le marché est mal impressionné par la baisse persistante de l'Extérieure.

Les places étrangères sont assez fermes. Le 3 0/0 est à 98.50.

Les affaires sont très calmes sur les établissements de crédit. Le Crédit Foncier est à 1106.25. L'émission des obligations communales s'achemine vers une brillante réussite. Rappelons que le prix d'émission est de 495 fr. pour les titres libérés dé-livrés en échange des obligations à convertir et de 497.50 pour les titres non libérés souscrits contre espèces.

La Banque de Paris s'alourdit un peu à 638.85, le Crédit Lyonnais est bien tenu à 785. Le Suez est moins ferme à 2720. Le Lyon conserve son cours de 517.50.

La baisse de l'Extérieure dont nous parlons plus haut a un moment donné entraîné tous les fonds étrangers ; l'Italien a un peu reculé mais repris en clôture à 90.40.

L'Extérieure finit à 60 1/2 au lieu de 61 13/16 samedi. En Banque, bonne tenue de la Morena à 125. La part de Soufres Romains consolide son avance à 240.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.
La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe		1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours...	91 fr.	64 fr.
Nantes...	113	87	Blois...	86	64
Angers...	105	79	Orléans...	86	68
Le Mans...	103	77			

Itinéraire

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau situées sur l'itinéraire des billets de voyage circulaire ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Pèlerinage à Rocamadour

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré chaque année, du 1^{er} Mai au 31 Octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 % en 1^{re} classe, de 35 % en 2^e classe et de 30 % en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de moins de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains-postes et express, ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. — De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et La Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'Aller et Retour à réduits, valables pendant 3 jours.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour mairies et adjoints
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. — Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 17 juillet : V. Content : L'homme empaillé de Gisors. — P. Sales : Chaîne dorée (suite). — Jules Claretie : L'Américaine (suite). — Constant Améro : Le Tour de France d'un petit Parisien (suite). — A.-J. Dalsème : La réprouvée (suite). — A. Spoll : Le Secret des Villiers (suite).

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée qui contiennent chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; ouvrir leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le Journal des Demoiselles. A un mérite littéraire un moment apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, directeur.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC (AVEYRON)

Calcaireo-magnésiennes, Sulfatées, Ferrugineuses, Manganésiennes
MÉDAILLÉES A L'EXPOSITION DE RODEZ (1892)

Employées avec succès contre les maladies de foie, de la rate, les engorgements chroniques abdominaux, la constipation, les fièvres intermittentes rebelles, les affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves qui existent sur la montagne embrasée guérissent radicalement toutes douleurs rhumatismales.

Goûter les eaux des deux sources ROQUES c'est les adopter pour toujours

BAINS — HYDROTHERAPIE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. ROQUES, propriétaire-gérant de l'Etablissement thermal et du grand hôtel Galtier, à Cransac (Aveyron).

La Saison est ouverte du 1^{er} Juillet au 30 Septembre

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CARTE DU LOT

En vente au bureau du Journal.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

En vente chez tous les libraires.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENDORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspond.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N^o 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloché.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison de 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 425 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

Un supplément gratuit à RAVARD, éditeur, 72, Bd St-Michel, Paris, qui adresse, 75 cent. timb. pour recevoir le liv. 1^{er}

A VENDRE
POUR RAISON DE SANTÉ
La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

A LOUER
UN APPARTEMENT AU 1^{er} ÉTAGE
Composé de 9 pièces
Maison LUTZY, aux Hortes

LE COURRIER DES MODES
PARISIENNES

12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent.

publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés.

Feuilletons, Causerie médicale, p^o M^{me} le D^r BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ?

décrivait toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal simple: 2^o 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5^o. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANIS & Co, 35, RUE DE VENEZIE, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; HARTWIG DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; Camille DREYFUS, de la Faculté des Sciences; GLASSON, de l'Institut; Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté des Sciences; A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; Dr H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; F. LEJASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MONTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALIZY, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SUBSIDÉRIATION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLIÉS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de Bibliothèques, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera, environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1400 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine

Les souscriptions à l'échange complet sont reçues aux prix de

Broché : 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE

H. LAMIRAULT & Co, 61, rue de Rennes, PARIS